



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante et onzième session**

Genève, 17-19 juin 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la soixante et onzième session* ****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 17 juin 2020, à 10 heures.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Atelier sur les indicateurs des objectifs de développement durable liés au transport.
3. Mise au point d'un cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable :
 - a) Collecte de données relatives à l'indicateur 3.6.1 et suivi ;
 - b) Collecte de données relatives à l'indicateur 9.1.1 et suivi ;
 - c) Collecte de données relatives à l'indicateur 9.1.2 et suivi ;
 - d) Données utiles au suivi de l'indicateur 11.2.1 ;
 - e) Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ;

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (https://www.unece.org/trans/main/wp6/doc_2020.html). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations).

** Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=z1CKON>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2432) ou par courrier électronique (Yana.Brynkina@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.



- f) Activités de la Division de statistique de la CEE ;
 - g) Sensibilisation aux objectifs de développement durable intéressant les transports.
4. Activités statistiques des États membres et difficultés rencontrées.
5. Statistiques relatives au transport urbain :
- a) Questionnaire pilote sur les statistiques relatives aux tramways et aux métros ;
 - b) Statistiques relatives aux autobus et aux autocars ;
 - c) Statistiques relatives à la mobilité des voyageurs.
6. Collecte de données, évolution méthodologique et harmonisation des statistiques des transports :
- a) Glossaire des statistiques de transport ;
 - b) Système de classification des statistiques des transports ;
 - c) Questionnaire commun ;
 - d) Collecte de statistiques relatives au commerce des véhicules d'occasion et comparabilité des données relatives aux nouvelles immatriculations ;
 - e) Statistiques des accidents ferroviaires ;
 - f) Questionnaire pilote sur la circulation routière ;
 - g) Statistiques du transport intermodal ;
 - h) Questions de genre et statistiques des transports.
7. Liens entre les statistiques des transports et d'autres domaines.
8. Recensements de la circulation dans la région de la CEE :
- a) Recensement 2020 de la circulation sur les routes E ;
 - b) Recensement 2020 de la circulation sur les lignes ferroviaires E.
9. Diffusion de statistiques des transports par la Commission économique pour l'Europe.
10. Mise en œuvre de la stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030 et du programme de travail pour 2020-2021.
11. Activités de renforcement des capacités.
12. Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires.
13. Activités statistiques d'organisations internationales intéressant le Groupe de travail.
14. Élection du Bureau.
15. Questions diverses :
- a) Date de la prochaine session ;
 - b) Renseignements concernant les prochaines réunions sur les statistiques des transports.
16. Résumé des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour, dont la structure a changé.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/178.

2. Atelier sur les indicateurs des objectifs de développement durable liés au transport

Il est prévu que ce point soit abordé le matin du premier jour de la session. Plusieurs experts d'administrations nationales, d'organisations internationales et d'autres parties intéressées présenteront et examineront diverses méthodes de mesure et de suivi des indicateurs des objectifs de développement durable liés au transport, ainsi que les difficultés rencontrées à cet égard. Il a été relevé à des sessions antérieures qu'en raison d'un manque d'orientations méthodologiques et de coordination générale au niveau international, le suivi des objectifs mondiaux liés au transport était, pour l'essentiel, assuré par les pays. Le secrétariat souhaite améliorer la coordination internationale, et cet atelier constituera un pas en ce sens.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2020/4.

3. Mise au point d'un cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

a) Collecte de données relatives à l'indicateur 3.6.1 et suivi

Le secrétariat communiquera des informations actualisées sur la diffusion de données relatives aux accidents de la circulation routière dans le contexte du suivi de l'indicateur 3.6.1 des objectifs de développement durable, qui se rapporte à la cible 3.6, à savoir diminuer de moitié, d'ici à 2020, le nombre de décès dus à des accidents de la route. Il sera également rendu compte des résultats de la troisième Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, tenue à Stockholm en février 2020. Les États membres sont encouragés à partager, au titre de ce point de l'ordre du jour, leur expérience en matière de suivi de la sécurité routière.

b) Collecte de données relatives à l'indicateur 9.1.1 et suivi

L'indicateur 9.1.1, qui mesure l'accès aux transports en milieu rural, et plus précisément la proportion de la population rurale vivant à moins de 2 kilomètres d'une route praticable toute l'année, a été reclassé d'indicateur de catégorie III à indicateur de catégorie II. Le Groupe de travail sera informé de l'action menée au niveau international pour suivre cet indicateur. Il a été souligné que, dans de nombreux États membres de la CEE, la proportion était proche de 100 % et l'indicateur perdait par conséquent de son utilité. Les États membres sont donc invités à partager les résultats de leurs propres efforts de mesure de l'accès aux transports en milieu rural.

c) Collecte de données relatives à l'indicateur 9.1.2 et suivi

Le Groupe de travail sera informé des progrès accomplis dans la communication de données nécessaires au suivi de l'indicateur 9.1.2 des objectifs de développement durable, qui mesure le nombre de passagers et le volume de fret transportés (par mode de transport). Le secrétariat fournira des informations actualisées sur le document d'orientation élaboré, dont l'objectif est de mettre à la disposition des pays des outils utiles au suivi de cet indicateur. Ce dernier a été interprété différemment sur pratiquement toutes les plateformes nationales de notification et dans pratiquement tous les examens nationaux volontaires, certains pays l'ayant vu comme un indicateur de la répartition modale tandis que d'autres

ont considéré que l'objectif était d'augmenter les volumes transportés. Les États membres sont encouragés à partager leur point de vue et leurs données d'expérience sur le suivi du volume des transports dans son ensemble et de la répartition entre modes de transport, en expliquant en quoi ces chiffres sont importants. Les pays qui suivent les externalités négatives des transports pourraient par exemple expliquer leur façon de procéder.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2020/1 ; ECE/TRANS/WP.6/2020/2 ;
ECE/TRANS/WP.6/2020/3.

d) Données utiles au suivi de l'indicateur 11.2.1

À sa dernière session, le Groupe de travail a reçu d'ONU-Habitat des informations sur le cadre de suivi en cours d'élaboration pour l'indicateur 11.2.1, qui porte sur la facilité d'accès aux transports publics et mesure la proportion de la population vivant à moins de 500 mètres d'un arrêt de transport public (par âge, sexe et situation au regard du handicap). Il sera brièvement fait le point de ces travaux. Il est reconnu dans le cadre de suivi que des informations autres que la distance par rapport à l'arrêt de bus le plus proche sont nécessaires pour mesurer la facilité d'accès aux transports publics. En particulier, l'un des indicateurs retenus est la répartition entre modes de transport dans les villes et les pays. Par conséquent, les liens entre cet indicateur et l'indicateur 9.1.2 seront étudiés.

e) Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Le Groupe de travail sera informé des travaux récents du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui est chargé de mettre au point le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

f) Activités de la Division de statistique de la CEE

La Division de statistique de la CEE informera le Groupe de travail des activités qu'elle mène pour aider les États membres à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans le cadre du nouveau SDG Knowledge Hub, et fera le point sur les modifications apportées à la Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable.

g) Sensibilisation aux objectifs de développement durable intéressant les transports

Le Groupe de travail sera informé des efforts entrepris par le secrétariat pour promouvoir les activités de collecte des données du Groupe de travail qui sont utiles au suivi des objectifs de développement durable. Il sera invité, dans ce cadre, à proposer des améliorations à la série de documents déjà publiés sur les objectifs de développement durable.

4. Activités statistiques des États membres et difficultés rencontrées

Les États membres sont vivement encouragés à rendre compte, au titre de ce point de l'ordre du jour, de leurs activités en cours et prévues dans le domaine des statistiques des transports. Tout récit d'expérience réussie, ou même de difficultés rencontrées, est le bienvenu. Les représentants sont invités à faire part de leurs observations au secrétariat à l'avance, de sorte que la session puisse être planifiée adéquatement et que les sujets analogues puissent être regroupés.

5. Statistiques relatives au transport urbain

a) Questionnaire pilote sur les statistiques relatives aux tramways et aux métros

À la session précédente, au cours de l'atelier sur les statistiques des transports publics en milieu urbain, il a été relevé que les statistiques relatives aux tramways et aux

métros n'étaient pas comparées au niveau international alors que ces modes de transport public étaient les plus utilisés dans de nombreuses grandes villes. Depuis, il est ressorti d'une étude préliminaire qu'en fait, les organismes de statistique disposaient généralement de ces données, et un questionnaire pilote a révélé que celles-ci étaient largement disponibles, y compris, dans la plupart des cas, au niveau des villes. Des obstacles subsistent, notamment en ce qui concerne la confidentialité (bien que la plupart des systèmes soient détenus ou gérés par des acteurs publics) et la comparabilité des données (par exemple, selon que le nombre de voyageurs est calculé sur la base des ventes de billets ou mesuré par des capteurs embarqués). Les États membres sont invités à faire part de leurs observations sur ces difficultés d'ordre méthodologique et sur la poursuite des activités de collecte de données.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2020/5.

b) Statistiques relatives aux autobus et aux autocars

À sa soixante-neuvième session, le Groupe de travail a pérennisé la collecte de données au moyen du questionnaire pilote sur les statistiques relatives aux autobus et aux autocars. À la session en cours, il se penchera sur les questions de la comparabilité des données entre pays et de l'utilisation de ces données, tout particulièrement aux fins de la mesure des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 11.

6. Collecte de données, évolution méthodologique et harmonisation des statistiques des transports

a) Glossaire des statistiques de transport

Un bref point sera fait sur certains détails relatifs à la publication de la cinquième édition du Glossaire.

b) Système de classification des statistiques des transports

Les représentants sont invités à faire part au Groupe de travail des enseignements que leurs pays respectifs ont tirés de l'utilisation de la Nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques du transport (NST 2007), et à lui faire savoir si une révision est nécessaire.

c) Questionnaire commun

Le Groupe de travail s'intéressera à la disponibilité des données recueillies au moyen du questionnaire commun en ligne sur les statistiques des transports (WebCoQ), ainsi qu'aux activités que les trois organisations chargées de ce questionnaire ont menées ces douze derniers mois pour accroître le taux de réponse et améliorer la qualité des données. Depuis la dernière réunion, le questionnaire commun a été simplifié. Plusieurs indicateurs ont notamment été supprimés. Toute autre suggestion de simplification est la bienvenue, qu'elle soit fondée sur l'utilité analytique des données, sur la disponibilité des données ou sur d'autres facteurs. Les représentants sont encouragés à faire part de leurs observations sur les difficultés que pose la communication de données au moyen du questionnaire commun.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2020/7.

d) Collecte de statistiques relatives au commerce des véhicules d'occasion et comparabilité des données relatives aux nouvelles immatriculations

Il est demandé dans le questionnaire commun de fournir des données sur l'ensemble du parc de véhicules et sur le nombre de nouvelles immatriculations de véhicules comptabilisées au cours d'une année donnée. D'après le Glossaire des statistiques de transport, « la date de la première immatriculation d'un véhicule est celle de la première immatriculation du véhicule neuf dans un registre des immatriculations de véhicules à moteur, quelle que soit la nationalité du registre. La date fixée pour l'immatriculation est

celle où l'immatriculation a été enregistrée par le bureau d'immatriculation des véhicules. L'immatriculation d'un véhicule d'occasion importé n'est pas une première immatriculation et doit être considérée comme une ré-immatriculation. ». Cette définition paraît ambiguë, et les métadonnées des pays montrent que tous ne communiquent pas les mêmes données. Selon les cas, ils comptabilisent uniquement les nouvelles immatriculations de voitures neuves, prennent aussi en compte les importations de véhicules d'occasion ou fournissent des données encore différentes. Pour améliorer la comparabilité des données, la première étape pourrait consister à mieux cerner les activités de collecte de données au niveau national et les possibilités de collaboration entre pays. Le secrétariat fera aussi le point des activités de suivi du commerce international de véhicules d'occasion.

e) Statistiques des accidents ferroviaires

Le secrétariat fera brièvement le point sur la disponibilité des données sur les accidents ferroviaires et sur la sécurité aux passages à niveau.

f) Questionnaire pilote sur la circulation routière

Le secrétariat et Eurostat feront brièvement le point des activités de collecte de données sur les véhicules-kilomètres à partir du kilométrage indiqué par le compteur des véhicules.

g) Statistiques du transport intermodal

Le Groupe de travail souhaitera peut-être débattre des futures activités à mener à l'échelle internationale dans le domaine des statistiques du transport intermodal.

h) Questions de genre et statistiques des transports

Les liens entre les questions de genre et les transports ont été évoqués à des sessions antérieures, en particulier en ce qui concerne les différences d'exposition (mesurées par exemple en voyageurs-kilomètres), qui pourraient servir de référence pour l'établissement de statistiques de la sécurité routière ventilées selon le sexe, mais aussi les différences de mobilité des voyageurs selon le sexe. Le secrétariat introduira ce point de l'ordre du jour et encouragera les participants à faire part de leurs observations sur la disponibilité potentielle de données au niveau national.

7. Liens entre les statistiques des transports et d'autres domaines

En fonction des intervenants présents et de l'intérêt des participants, les liens entre les statistiques des transports et d'autres domaines, tels que l'énergie, les changements climatiques et l'environnement, feront l'objet de débats.

8. Recensements de la circulation dans la région de la CEE

a) Recensement 2020 de la circulation sur les routes E

À la lumière du projet de recommandations à l'intention des gouvernements concernant les procédures et méthodes applicables au recensement 2020 de la circulation sur les routes E, qui a été approuvé à la soixante-neuvième session, le secrétariat rappellera aux États membres qu'il leur a été demandé de procéder en 2020 à un recensement de la circulation sur les autoroutes d'importance internationale. En particulier, les représentants sont priés de communiquer des données sur le débit journalier moyen annuel dans un format géospatial, idéalement Shapefile.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2019/11.

b) Recensement 2020 de la circulation sur les lignes ferroviaires E

À la lumière du projet de recommandations à l'intention des gouvernements concernant les procédures et méthodes applicables au recensement 2020 de la circulation sur les lignes ferroviaires E, qui a été approuvé à la soixante-neuvième session, le secrétariat rappellera aux États membres qu'il leur a été demandé de procéder en 2020 à un recensement de la circulation sur les lignes ferroviaires d'importance internationale. En particulier, les représentants sont priés de communiquer des données relatives à la circulation sur les lignes ferroviaires dans un format géospatial, en plus des données demandées par Eurostat (dans le cas des pays qui communiquent des données à Eurostat).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2019/8.

9. Diffusion de statistiques des transports par la Commission économique pour l'Europe

Le Groupe de travail recevra des informations concernant la base de données des statistiques des transports de la CEE et l'état d'avancement des publications suivantes : « Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord » et « Statistiques des transports intérieurs pour l'Europe et l'Amérique du Nord » (anciennement « Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord »)¹. En outre, les fiches info transport seront présentées. De courts exposés des pays sur leurs propres stratégies de diffusion des statistiques sont les bienvenus.

10. Mise en œuvre de la stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030 et du programme de travail pour 2020-2021

En raison de la modification des exigences relatives à la soumission de rapports au Comité des transports intérieurs, il n'est plus nécessaire d'établir un programme de travail biennal. Comme aucune autre procédure n'a été mise en place, le secrétariat estime qu'un tel document pourrait encore être utile à des fins de programmation et de suivi, et a élaboré, en attendant les directives officielles du Comité, le document ECE/TRANS/WP.6/2020/9, dans lequel figure le projet de programme de travail pour les deux années à venir.

Le Comité a demandé à tous les groupes de travail de prendre des mesures de suivi afin d'aligner leurs travaux sur la stratégie qu'il a adoptée en 2019. Le secrétariat a donc élaboré un plan de mise en œuvre de cette stratégie par le Groupe de travail (ECE/TRANS/WP.6/2020/6).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces deux documents et, au besoin, proposer des modifications.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2020/6 ; ECE/TRANS/WP.6/2020/9 ;
ECE/TRANS/288/Add.2.

11. Activités de renforcement des capacités

Le secrétariat présentera les activités de renforcement des capacités qu'il a menées au cours de l'année écoulée.

¹ Ces deux publications peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.unece.org/transport/resources/publications/transport-statistics.html.

12. Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la quatre-vingt-deuxième session du Comité des transports intérieurs, tenue du 25 au 28 février 2020, et notamment de ses décisions concernant les activités du Groupe de travail.

Document(s) : Document informel ITC (2020) n° 10/Rev.6.

13. Activités statistiques d'organisations internationales intéressant le Groupe de travail

Le Groupe de travail souhaitera peut-être recevoir les rapports des représentants des organisations ci-après sur leurs activités en cours ou prévues dans le domaine des statistiques des transports :

- Commission européenne (DG MOVE) ;
- Commission européenne (Eurostat) ;
- Forum international des transports (FIT) ;
- Union internationale des chemins de fer (UIC) ;
- Autres organisations internationales.

Ce point de l'ordre du jour couvrira également les activités menées par le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports.

14. Élection du Bureau

Conformément au Règlement intérieur de la Commission et à la pratique établie, le Groupe de travail élira un président et un vice-président pour les sessions qui se tiendront en 2021 et 2022.

15. Questions diverses

a) Date de la prochaine session

La soixante-douzième session du Groupe de travail devrait se tenir du 9 au 11 juin 2021 au Palais des Nations, à Genève.

b) Renseignements concernant les prochaines réunions sur les statistiques des transports

Le Groupe de travail sera informé des dates et lieux des réunions sur les statistiques des transports qui se tiendront en 2020 et 2021.

16. Résumé des décisions

Selon la pratique établie et conformément à la décision du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/156, par. 6), à la fin de la session le Président présentera brièvement les décisions prises. Après la session, le secrétariat de la CEE établira, en collaboration avec le Président, un rapport sur les résultats de la session.
